

## Date et lieu :

Le **jeudi 30 novembre 2017**,

Salle des fêtes, rue d'Orsonville 91410 DOURDAN



À l'initiative du Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Essonne et en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, le Point d'Accès au Droit des personnes âgées organise une journée Seniors, à destination des professionnels, constituée de conférences juridiques dont le programme est le suivant :

### Accueil autour d'un petit déjeuner à partir de 8 h 30

Allocutions : 9 h 00 - 9 h 15

*Madame Nicole JARNO, Présidente du TGI d'Evry et du CDAD de l'Essonne*

*Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente déléguée du Conseil départemental*

*Madame Jocelyne GUIDEZ, Présidente de la Communauté de Communes le Dourdannais-en-Hurepoix*

*Docteur Bernard DUPORTET, Président de l'association AGE 91*

Conférence n°1 : 9 h 15 - 10 h 15 - **Les mesures de protection juridique**  
(sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) **et l'habilitation judiciaire** (conjoint, famille)  
*Animée par un juge des tutelles*

Conférence n°2 : 10 h 15 - 11 h 15 - **Protection et transmission du patrimoine, le mandat de protection future**  
*Animée par un Notaire*  
*Échanges avec la salle.*

### 11 h 15 - 11 h 30 : Pause

Conférence n°3 : 11 h 30 - 12 h 30 - **Obligation alimentaire et aide sociale aux frais d'hébergement**

La notion d'obligation alimentaire, les personnes tenues à l'obligation alimentaire, la procédure à suivre (amiable / contentieuse).

La notion d'aide sociale. Quid des obligés alimentaires dans le cadre de l'aide sociale aux frais d'hébergement ? Démarches et procédures en cas de litige. Récupération sur donation ?

Récupération sur succession ?

*Animée par un avocat au barreau de l'Essonne et le service de l'aide sociale aux frais d'hébergement du Conseil départemental de l'Essonne.*

*Échanges avec la salle.*

## INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité,  
merci de vous inscrire par courriel : **secretaire@age91.org**  
Renseignements au : 01 64 99 65 05